



## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Romains

*Le Trèfle – Lundi 30 novembre 2015*

### Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers ;
- Mme Dominique ROESSLINGER-KACEM, Conseillère municipale.

### Assistaient en outre à la séance :

- Mme Justine NALOUËI, pour le quotidien « Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
- M. Francis MICODI, pour le quotidien « L'Alsace » ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

### Nombre de participants :

Environ 60 personnes présentes.

### Ordre du jour :

- Fiscalité locale (taxes d'habitation et foncière) ;
- Rixheim dans 20 ans : révision du PLU ;
- Vidéoprotection ;
- Evolutions de l'aérodrome.

### Début de la séance : 20h

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants puis passe à la liquidation de l'ordre du jour dont il donne lecture à l'assemblée.

#### 1. Fiscalité locale (taxes d'habitation et foncière)

M. le Maire commence par donner des explications sur le montant des impôts locaux, plus particulièrement la question des bases et des taux. Il précise que la commune n'est responsable que du vote du taux. Des précisions sont données sur la détermination de la base, susceptible de varier en fonction du nombre de personnes composant le foyer

et les travaux d'amélioration déclarés. Quoi qu'il en soit, le Parlement décide une réévaluation des bases annuelle par un coefficient voté.

M. le Maire donne ensuite des explications à propos de la valeur locative et informe l'assemblée que la dernière évaluation a été faite en 1970 ce qui a un impact sur le montant de la valeur locative. Qui plus est, il y a une incapacité de la part de l'Etat d'évaluer les bases et de rendre la fiscalité plus juste. M. le Maire donne l'exemple de Paris où quelquefois les HLM récents voient leur fiscalité plus élevée que certains immeubles luxueux anciens.

M. le Maire, quant à lui, considère que la taxe d'habitation devrait être remplacée par un impôt local sur le revenu afin de connecter l'impôt aux capacités contributives réelles des habitants. Des exemples d'iniquité sont donnés.

Une personne demande ce qu'il en sera l'année prochaine. M. le Maire s'engage à continuer la non-augmentation des taux comme il l'avait promis. La même personne demande où sont trouvés les fonds pour équilibrer le budget. M. le Maire donne les 3 hypothèses de compensation de baisse des recettes :

- Augmenter le taux des impôts locaux ;
- Baisser l'investissement avec les risques que cela entraîne (dégradation des réseaux et infrastructures à moyen-long terme, difficultés pour l'économie locale : artisans, entreprises de travaux publics etc.) ;
- Compenser par des économies en baissant les dépenses de fonctionnement avec des baisses globales de lignes budgétaires tout en essayant de maintenir le service public. Cela contraint à revoir la manière dont l'argent de la collectivité est dépensé, à en optimiser l'utilisation pour une meilleure efficacité.

Ensuite, M. le Maire donne des exemples ciblés de pistes d'économie notamment la cessation d'un certain nombre de jumelages et les frais de communication qui ont également été baissés.

Un participant demande quel est le taux moyen des communes du Haut-Rhin. M. le Maire répond qu'au niveau de l'agglomération, Rixheim était l'une des communes qui avait les taux les plus élevés après Mulhouse.

Le participant rappelle que sa retraite n'augmente pas et qu'il faudrait baisser les taux locaux du montant de l'augmentation des bases pour conserver un revenu stable pour la Ville.

M. le Maire rappelle qu'il y a un passif, constitué notamment par les agents publics embauchés à vie et dont les rémunérations augmentent du fait du glissement vieillesse et technicité (GVT). Cela fait augmenter annuellement la masse salariale de 3 %. M. le Maire essaie de combler en ne remplaçant pas les départs en retraite lorsque c'est possible. Il donne l'exemple de la propreté urbaine et de l'entretien où un non remplacement induira forcément une baisse de service qui ne pourrait être bien perçue par les habitants.

M. le Maire rappelle que l'impôt n'est pas illégitime car permet de financer le service public.

Un participant rappelle que l'agglomération devrait permettre des mutualisations, il cite l'exemple des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). M. le Maire explique en quoi ce n'est pas possible : les ATSEM sont nécessitées en même temps pendant les périodes scolaires qui sont les mêmes pour l'ensemble des écoles de l'agglomération.

Une autre personne propose une mutualisation par le biais de recours à des sociétés de nettoyage. M. le Maire rappelle que les femmes de ménage sont titulaires et qu'externaliser causerait un surcoût car il faudrait payer le personnel employé en plus de l'entreprise externe.

Une autre personne cite l'exemple des fonctionnaires outre-mer mieux rémunérés et moins occupés, selon elle.

M. le Maire rappelle que globalement les agents de la Ville sont d'un bon niveau, compétents, dévoués et que leur traitement n'est pas excessivement élevé. Il cite des exemples, notamment des femmes de ménage qui lorsqu'elles prennent leur retraite touchent les minima vieillesse.

## ***2. Rixheim dans 20 ans : révision du PLU***

---

Celle-ci a été lancée, elle n'induit pas de grands bouleversements mais permettra d'avoir avec les habitants une réflexion de ce que pourrait être Rixheim dans 20 ans car souvent les décisions prises à moment donné en matière d'urbanisme ne montrent leurs résultats que bon nombre d'années plus tard. M. le Maire donne l'exemple de la ZAC du Rinderacker (en termes de circulation, de périscolaire, de crèche...).

La réflexion concerne l'urbanisme mais aussi la démographie, le peuplement de Rixheim dans 20 ans mais aussi le vieillissement de la population, notamment de la génération du baby-boom qui sera plus nombreuse et vivra plus longtemps que la génération précédente. Aussi, ces personnes resteront probablement chez elles plutôt que d'être hébergées en structures. Cela risque donc de ne pas libérer de logements pour les générations suivantes.

Si l'on souhaite que Rixheim demeure une ville démographiquement dynamique, il faut soit construire des résidences pour seniors soit ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation pour qu'une population plus jeune s'y installe car sinon le nombre d'habitants de Rixheim baissera mécaniquement.

Une réflexion sur les déplacements, notamment les nouveaux modes de transport, devra également être menée. L'exemple des véhicules automatisés sans chauffeur est donné. A priori, dans 5 ans les premiers véhicules automatisés sans chauffeur sortiront des chaînes de production de PSA. Différents exemples sur le futur des moyens de transport sont donnés.

M. le Maire annonce qu'il y aura un débat sur cette question lors des prochains Conseils de quartier et qu'il y aura au printemps 2016 un questionnaire distribué à l'ensemble des Rixheimois.

### **3. Vidéoprotection**

---

À partir du mois prochain, 40 nouvelles caméras seront mises en place sur Rixheim car il a été prouvé au moyen des 20 premières caméras que la délinquance a réellement baissé, de près de 50 % par rapport à la période précédente. En outre, les caméras ont permis de démanteler un certain nombre de trafics de stupéfiants. Cela permet également une lutte plus efficace contre les cambriolages.

Une dizaine de caméras complémentaires seront installées sur l'aérodrome, à proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Il y en aura sur les entrées de Ville, qui permettront de lire les plaques minéralogiques et bien sûr, certaines seront également implantées sur Entremont. Elles seront installées d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Un point sera fait et leurs emplacements seront donnés.

Un participant demande s'il y a encore des feux de véhicules sur Rixheim. M. le Maire répond que ce n'est désormais plus le cas.

Une personne demande quels sont les critères pour la détermination des emplacements. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un partenariat avec la Gendarmerie Nationale pour évaluer les endroits sensibles : entrées et sorties de villes, carrefours, axes passants, lieux publics, lieux propices aux trafics divers... Les points essentiels.

Une riveraine demande s'il y a en arrière-plan des écrans surveillés. M. le Maire répond qu'il y a effectivement des écrans mais que ceux-ci ne sont pas surveillés en permanence. Ils sont surveillés par période ou bien pendant les interventions ou encore pour faire du flagrant délit.

Un participant demande ce qu'il en est dans les collines. M. le Maire répond qu'il n'y a pas encore de caméras en pleine nature. D'après le riverain il y aurait du trafic de drogue dans les collines. M. le Maire rappelle que la brigade équestre est dédiée à la surveillance des collines. Le même riverain rappelle ne les avoir jamais vus. Un autre riverain répond les avoir déjà aperçus à plusieurs reprises. S'ensuit une discussion sur la présence de la police.

Une personne demande s'il y a des caméras au niveau du centre technique municipal (CTM). M. le Maire répond par la négative.

Une participante demande jusqu'à quelle heure la PM circule le soir. M. le Maire répond que cela dépend des périodes : en été cela peut aller jusqu'à deux à trois heures du matin. En hiver, cela peut aller jusqu'à 21H ou 22H.

#### **4. Evolution de l'aérodrome**

---

Actuellement, la municipalité est en réflexion avec le SYMA (Syndicat mixte de l'aérodrome) afin de déterminer quelle peut être l'évolution de la structure car depuis deux années le Préfet du Haut-Rhin réquisitionne la base Legay pour les grands passages du gens du voyage.

Un participant demande ce que l'on entend aujourd'hui par « gens du voyage ». M. le Maire répond qu'il s'agit aujourd'hui essentiellement d'évangélistes qui se dirigent vers des rassemblements religieux.

M. le Maire fait ensuite le point sur les aménagements qui seront prévus, notamment les mesures de surveillance et de protection. De plus, il souhaite envisager du développement numérique lié à l'aéronautique afin de créer une zone d'activités économiques.

Une personne demande quelles seront les entreprises que l'on pense attirer au regard de la concurrence représentée par l'EuroAirport. M. le Maire répond qu'il y aurait la possibilité d'installer d'autres petites entreprises liées à l'aéronautique : maintenance de petits avions, montage de petits aéronefs ou hélicoptères, activités économiques autour des drones qui pourraient représenter le futur de la livraison de colis. Ces réflexions doivent être menées non pas seulement pour les deux ou trois prochaines années mais plutôt pour le quart de siècle à venir.

S'ensuit une discussion sur la configuration de l'aérodrome et les infrastructures disponibles. Il est précisé que l'aérodrome se trouve sur les bans communaux de Rixheim et Habsheim. Il est demandé ce que deviennent les hangars de l'armée. Les surfaces ont été dépolluées mais il ne peut être reconstruit qu'à l'identique en raison du périmètre du captage des eaux.

Un riverain demande s'il est possible de modifier les axes d'atterrissage des avions de l'EuroAirport (EAP). M. le Maire répond que le débat avait eu lieu en conseil de quartier et que cela n'est pas envisageable. Le riverain cite un rapport de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) attestant que l'EAP est l'aéroport le plus bruyant de France.

M. le Maire transmettra à la direction de l'EAP.

Une personne dit avoir toujours entendu que l'aérodrome ne peut pas se développer en raison d'une interférence avec les avions de l'EAP. M. le Maire répond que ce n'est pas le cas car ce ne sont pas les mêmes paliers. Les hauteurs sont différentes.

#### **Questions-Réponses**

---

Une personne demande si l'antenne de l'EAP posée dans le Rinderacker avait vocation à mesurer le bruit. M. le Maire répond par l'affirmative mais n'a pas encore les résultats de l'étude.

Un participant évoque la rue de Petit-Landau et des problématiques de circulation liées au sens unique. M. le Maire donne les raisons de ce choix. D'après le riverain, le même problème se pose dans la rue de Lattre de Tassigny. S'ensuit une discussion sur la circulation en tracteur dans les rues de Rixheim, le riverain dit observer des comportements accidentogènes de la part d'autres automobilistes lorsqu'il circule en tracteur.

M. le Maire procède ensuite à un sondage. Il demande qui serait pour laisser en sens unique la rue de Petit-Landau dans le sens Habsheim/Rixheim centre mais aussi autoriser les personnes de la rue de Petit-Landau et adjacentes à la prendre en double sens pour retourner rue des Romains. Pour 4, contre 16.

M. le Maire propose qu'un groupe de travail soit mis en place, sous la responsabilité de M. POCHON et Mme ROESSLINGER-KACEM. Les propositions faites seront à nouveau soumises au Conseil de quartier.

Une participante demande un sens interdit sauf riverains. M. le Maire donne les exemples de la difficulté d'appliquer cette réglementation.

Une personne habite rue de l'aérodrome en face de Poulaillon et fait état d'une piste cyclable « la plus large d'Europe » devant chez lui. Il habite Rixheim depuis 33 ans et paie ses impôts, demande pourquoi il ne peut plus stationner devant chez lui. M. le Maire rappelle que les travaux ont été validés en Conseil de quartier. Si le riverain souhaitait une place de stationnement, M. le Maire l'invitait à venir participer au Conseil de quartier.

M. le Maire rappelle qu'une invitation spécifique avait été faite pour présenter le projet de voirie. Le riverain en question n'était pas présent, en dépit de l'invitation.

M. PISZEWSKI rappelle que cette portion de trottoir et de piste cyclable datent de la réalisation du Rinderacker. Il rappelle également que cela date de 2006-2007 mais que la portion de piste et de trottoir depuis la rue de Habsheim sont récents. Des solutions seront recherchées.

Un riverain précise que le compte-rendu du CQ de juin s'achève sur la création de voisins vigilants. Il aimerait monter un comité de voisins vigilants pour la rue Berlioz à l'instar de ce qui se fait à Brunstatt. M. le Maire estime qu'il est possible d'y réfléchir et qu'un débat a eu lieu en municipalité. M. le Maire considère qu'il est indispensable de trouver une solution organisée et intégrée dans le système global. Le système de voisins vigilants est efficace selon M. le Maire mais il convient de se montrer attentif pour éviter de créer une sorte de milice et d'instituer des « sheriffs de quartier ». Le principe est accepté mais il faudra en envisager les modalités pratiques de création.

Le même riverain pose une seconde question : il gare sa voiture depuis 24 ans à cheval sur son trottoir et a été verbalisé à 135 € le 13 novembre par la gendarmerie du peloton autoroutier. M. le Maire donne lecture de la nouvelle réglementation et fournit des explications sur les choix qui ont été faits en matière de stationnement en fonction de la configuration des trottoirs. Les difficultés causées aux piétons vulnérables sont ensuite évoquées et M. le Maire donne l'exemple de la rue de Lattre de Tassigny.

Une personne demande où en est le déploiement de la fibre. M. le Maire donne des précisions sur les travaux et rappelle que fin 2016, tout Rixheim sera couvert par la fibre.

Il est ensuite demandé ce qu'il en est des familles de réfugiés censées être accueillies. M. le Maire répond que l'Etat a des procédures d'accueil très strictes et que les familles ne sont pas encore sur place en dépit des appartements meublés prêts à les accueillir.

M. le Maire précise que l'Etat fait un travail de vérification très important pour accorder le statut de réfugiés, ce qui est plutôt rassurant.

Il est ensuite demandé ce que deviendra le local de la Sundgauvia ainsi que le terrain adjacent. M. le Maire répond qu'il n'y a pas de projet pour l'instant mais que cela pourra être envisagé pour Rixheim dans 20 ans. Une personne est favorable au maintien du parking pour de l'autopartage.

M. le Maire estime, quant à lui, que dans 20 ans les personnes disposeront d'une application sur leur smartphone pour avoir de façon directe les services d'un véhicule et qu'il n'y aura plus de véhicules personnels. S'ensuit une discussion sur le futur de l'automobile et des moyens de transport.

Une personne signale que les automobilistes stationnent sur les trottoirs rue Basler. M. le Maire répond que c'est possible en raison de la réglementation, à savoir celle de la zone de convivialité.

Une personne revient sur une problématique de sécurité alléguée à l'école des Romains. M. le Maire répond qu'il conviendrait de saisir l'Inspectrice de l'éducation nationale (IEN) en priorité.

Un riverain demande pourquoi la piscine ferme à 13H le dimanche. M. le Maire répond que c'est dû au coût de fonctionnement. Il rappelle que le tarif acquitté par les usagers n'est pas le coût réel du service, mais bien en-deçà.

Il est ensuite demandé s'il y a un projet sur le terrain vague à proximité de la gendarmerie, proche du terrain de sport. Il s'agit d'un terrain privé, vraisemblablement un terrain de construction qui est propriété de l'aménageur du Rinderacker. La Ville n'est pas propriétaire.

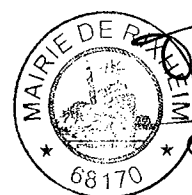
Un habitant du 12 de la rue des Sangliers soulève un problème de visibilité. Un arbre planté à proximité de la sortie de la copropriété obstruerait la vue. Dans la rue parallèle juste avant, la même chose s'est produite, l'arbre a été coupé et remplacé par des rochers. D'après le riverain, l'arbre est sur le domaine public.

Une problématique de stationnement d'un camion est également soulevée. M. le Maire rappelle qu'il y a des places de stationnement dédiées aux poids lourds. Il s'agirait d'un camion aménagé inférieur à 3,5T. La PM sera missionnée pour trouver des solutions. Une habitante soulève un certain nombre de problèmes qu'elle a constatés rue des Sangliers. M. le Maire l'invite à rejoindre un groupe de travail animé par M. POCHON.

### **Fin de la séance à 22H**

Fait à Rixheim,  
le 1<sup>er</sup> décembre 2015

Le Maire,



Olivier BECHT